

Budget Telecom, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président

Budget Telecom, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport général du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Budget Telecom, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Budget Telecom, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2.8 de l'annexe, pour l'activité de ventes de minutes prépayées, le chiffre d'affaires constaté valorise les temps de communication effectivement utilisés par les clients ou venus à expiration. Corrélativement, des produits constatés d'avance sont enregistrés au passif du bilan pour la part des crédits de communication valides et non consommés. A l'occasion de nos travaux, nous avons revu les méthodes et les modalités d'application utilisées par votre société dans le cadre de la reconnaissance comptable de son chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

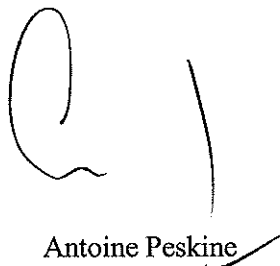
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

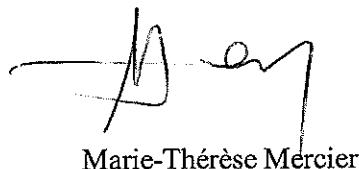
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 30 mai 2007



Antoine Peskine

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2006 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2005 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	132 329	7 352	124 977	0,75		
Recherche et développement	223 420	11 498	211 922	1,27		
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	558 876	107 153	451 723	2,70	78 936	1,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 117 444	791 216	326 228	1,95	411 546	5,23
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	547 768		547 768	3,28		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 593		13 593	0,08	13 563	0,17
TOTAL (I)	2 593 430	917 219	1 676 211	10,03	504 044	6,40
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	45 774		45 774	0,27	19 621	0,25
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	2 159 060	82 489	2 076 571	12,42	1 086 492	13,80
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 310		4 310	0,03	7 219	0,09
. Personnel	10 266		10 266	0,06	1 250	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	538 178		538 178	3,22	535 425	6,80
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	217 164		217 164	1,30	169 824	2,16
. Autres	65 462		65 462	0,39	55 510	0,71
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	400 120		400 120	2,39	4 895 381	62,19
Disponibilités	11 572 662		11 572 662	69,23	559 509	7,11
Charges constatées d'avance	109 709		109 709	0,66	36 890	0,47
TOTAL (II)	15 122 706	82 489	15 040 217	89,97	7 367 121	93,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	17 716 135	999 708	16 716 428	100,00	7 871 165	100,00

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2006 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2005 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 526 437)	526 437	3,15	418 649	5,32
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 972 425	47,69	1 349 016	17,14
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	41 865	0,25	41 865	0,53
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 371 256	14,19	53 655	0,68
Résultat de l'exercice	2 444 249	14,62	2 317 601	29,44
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	13 356 231	79,90	4 180 785	53,12
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	40 000	0,24	15 245	0,19
TOTAL(II)	40 000	0,24	15 245	0,19
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 146 755	12,84	1 987 026	25,24
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	115 177	0,69	175 596	2,23
. Organismes sociaux	105 379	0,63	114 684	1,46
. Etat, impôts sur les bénéfices			851 809	10,82
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	185 044	1,11	107 725	1,37
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 543	0,04	51 911	0,66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	60 381	0,36	46 939	0,60
Produits constatés d'avance	700 918	4,19	339 445	4,31
TOTAL(IV)	3 320 196	19,86	3 675 135	46,69
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	16 716 428	100,00	7 871 165	100,00

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2006 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2005 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	55 022	2 635	57 657	0,33	47 135	0,33	10 522	22,32	
Production vendue biens									
Production vendue services	13 630 121	3 552 161	17 182 282	99,67	14 272 064	99,67	2 910 218	20,39	
Chiffres d'Affaires Nets	13 685 144	3 554 796	17 239 939	100,00	14 319 199	100,00	2 920 740	20,40	
Production stockée									
Production immobilisée			223 420	1,30			223 420	N/S	
Subventions d'exploitation			6 000	0,03	5 000	0,03	1 000	20,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			15 291	0,09	38 577	0,27	-23 286	-60,35	
Autres produits			27 127	0,16	1 376	0,01	25 751	N/S	
Total des produits d'exploitation			17 511 777	101,58	14 364 152	100,31	3 147 625	21,91	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			69 103	0,40	53 794	0,38	15 309	28,46	
Variation de stock (marchandises)			-26 154	-0,14	-13 999	-0,09	-12 155	-86,82	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			11 948 320	69,31	9 101 890	63,56	2 846 430	31,27	
Impôts, taxes et versements assimilés			140 397	0,81	143 380	1,00	-2 983	-2,07	
Salaires et traitements			1 067 850	6,19	896 883	6,26	170 967	19,06	
Charges sociales			431 491	2,50	346 856	2,42	84 635	24,40	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			256 626	1,49	216 075	1,51	40 551	18,77	
Dotations aux provisions sur immobilisations			4 116	0,02			4 116	N/S	
Dotations aux provisions sur actif circulant			35 707	0,21	48 196	0,34	-12 489	-25,90	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			88 671	0,51	66 897	0,47	21 774	32,55	
Total des charges d'exploitation			14 016 128	81,30	10 859 971	75,84	3 156 157	29,06	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 495 649	20,28	3 504 181	24,47	-8 532	-0,23	
Bénéfice attribué ou perte transférée									
Perte supportée ou bénéfice transféré									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			157 886	0,92	72	0,00	157 814	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			17 641	0,10	62 608	0,44	-44 967	-71,81	
Total des produits financiers			175 527	1,02	62 680	0,44	112 847	180,04	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées					0	0,00			
Différences négatives de change			86	0,00			86	N/S	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			1 432	0,01	704	0,00	728	103,41	
Total des charges financières			1 518	0,01	704	0,00	814	115,63	
RÉSULTAT FINANCIER			174 010	1,01	61 976	0,43	112 034	180,77	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			3 669 658	21,29	3 566 157	24,90	103 501	2,90	

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2006 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2005 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
Produits exceptionnels sur opérations en capital			7 000	0,05	-7 000	-99,99	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels			7 000	0,05	-7 000	-99,99	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			97	0,00	-97	-99,99	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles			97	0,00	-97	-99,99	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			6 903	0,05	-6 903	-99,99	
Participation des salariés	72 594	0,42	69 528	0,49	3 066	4,41	
Impôts sur les bénéfices	1 152 815	6,69	1 185 931	8,28	-33 116	-2,78	
Total des Produits	17 687 304	102,59	14 433 832	100,80	3 253 472	22,54	
Total des Charges	15 243 055	88,42	12 116 231	84,62	3 126 824	25,81	
RÉSULTAT NET	2 444 249	14,18	2 317 601	16,19	126 648	5,46	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	2 544	0,01	1 422	0,01	1 122	78,90	
Dont Crédit-bail immobilier							

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

A N N E X E

SOMMAIRE

1 - Faits caractéristiques de l'exercice

2 - Règles et méthodes comptables

- 2.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 2.2 Frais de développement
- 2.3 Immobilisations incorporelles
- 2.4 Immobilisations corporelles
- 2.5 Test de dépréciation
- 2.6 Stocks de Matériel
- 2.7 Provisions pour dépréciation des créances clients
- 2.8 Produits constatés d'avance
- 2.9 Evaluation des valeurs mobilières de placement

3 - Compléments d'informations relatifs au bilan,

- 3.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
- 3.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 3.3 Immobilisations financières et provisions
- 3.4 Tableau de filiales et parties liées
- 3.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 3.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 3.7 Comptes de régularisation actif
- 3.8 Capital social
- 3.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 3.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 3.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 3.12 Etat des provisions
- 3.13 Comptes de régularisation passif

4 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 4.01 Analyse du chiffre d'affaires
- 4.02 Produits exceptionnels, et charges exceptionnelles
- 4.03 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

5 - Autres informations

- 5.1 Effectif moyen
- 5.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance
- 5.3 Engagement hors bilan
- 5.4 Bons de souscription
- 5.5 Droit individuel à la formation
- 5.6 Effets escomptés non échus
- 5.7 Evenements postérieurs à l'exercice
- 5.8 Résultat par action et résultat dilué par action

ANNEXE

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Introduction de la société en bourse, sur le marché Alternext by Euronext, le 04 octobre 2006 par émission de 707 547 actions nouvelles et cession de 188 678 actions par certains actionnaires pour un prix fixé à 9,90 euros par action.
- Acquisition de la société TELECONNECT sarl le 21 juillet 2006 pour 520 000 euros, et de la marque TELECONNECT pour 250 000 euros, hors frais d'acquisition.
- Préparation de lancement de l'activité ADSL en 2007.

2 - RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

BUDGET TELECOM SA, dont le siège social est situé 244 rue Claude François – 34080 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Alternext by Euronext depuis le 4 octobre 2006.

La société ne dépassant pas les seuils légaux, elle n'est pas tenue d'établir des comptes consolidés.

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation française en vigueur dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Cet exercice social d'une durée de douze mois a été ouvert le 1^{er} janvier 2006 et clôturé le 31 décembre 2006.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

2.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :

- Services post-payés en pré- sélection
- Services pré-payés
- Services aux professionnels (services revendeurs et « call box »).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent d'une part la fourniture de minutes de télécommunications et d'autre part la rémunération perçue d'opérateurs techniques. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent

2.2 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l'actif du bilan lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l'actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou de le vendre,
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Aucun frais de cette nature n'avait été engagé au cours des exercices précédents.

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent les éléments suivants :

	<u>durée de l'amortissement</u>
- Frais d'établissement	5 ans
- Frais de développement	3 ans
- Fichier clientèle :	test de dépréciation
- Frais d'acquisition de brevets / marques :	5 ans
- Logiciels :	1 à 5 ans

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	<u>mode</u>	<u>durée de l'amortissement</u>
Agencement, installations	linéaire	8 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 ans
Matériel informatique	linéaire	3 et 5 ans

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

2.5 Test de dépréciation

Concernant les immobilisations incorporelles non amorties et les immobilisations financières, elles font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation permettant de s'assurer que la valeur actuelle n'est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l'activité.

A défaut, la société a mis en place un suivi d'indicateurs, notamment le chiffre d'affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s'assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

2.6 Stocks

Les stocks de matériel détenus par la société sont évalués au coût moyen pondéré.

2.7 Provisions pour dépréciation des créances clients

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

La provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la société.

2.8 Produits constatés d'avance

La vente de « minutes de télécommunication pré-payées » génère un chiffre d'affaires qui ne peut être définitivement constaté en produits que lorsque le client a effectivement « consommé » le crédit de minutes qu'il a acheté.

La partie du chiffre d'affaires correspondant aux minutes non encore utilisées sur les clients actifs à la date d'arrêté des comptes, est, conformément au principe d'indépendance des exercices, inscrite en produits constatés d'avance au passif du bilan.

A la clôture de l'exercice 2005, aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé concernant les abonnements sur le service de préselection lancé en 2005. Cette erreur a été corrigée en 2006 avec un impact brut (avant effet d'impôt) évalué à 204 477 euros. (erreur qui s'est traduite par une majoration des produits de l'exercice 2005, et, par conséquence, une minoration des produits de l'exercice 2006). Ces abonnements font l'objet d'un produit constaté d'avance car ils sont payés le mois N pour une période N+1.

2.9 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les plus ou moins values sur cessions des valeurs mobilières de placement sont évaluées en application de la méthode « premier entré premier sorti ».

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation (valeur liquidative) à la clôture de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

3-COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DE FINANCEMENT

3.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'augmentation du capital ⁽¹⁾		132 329			132 329
Frais de développement		223 420			223 420
Marques ⁽²⁾		250 125			250 125
Logiciels	76 259	99 980		750	175 489
Fichier clientèle ⁽³⁾	75 294	57 969			133 263
Brevets / marques	4 590			4 590	
TOTAL	156 143	763 823		5 340	914 626

⁽¹⁾ Il s'agit de la part des frais relatifs à l'introduction en bourse qui conformément à l'avis 2000 D du comité d'urgence du CNC ont été répartis forfaitairement au prorata des produits de la cession des titres et de l'augmentation de capital. (Opération dite mixte). Ainsi, le montant total des frais indirects liés à l'introduction en bourse s'est élevé à 628 567 euros et a été affecté à hauteur de 132 329 en frais d'établissement et de 330 825 euros (montant net d'impôt) en diminution de la prime d'émission.

⁽²⁾ Il s'agit de la marque TELECONNECT acquise le 21 juillet 2006.

⁽³⁾ Il s'agit de deux fichiers clientèle acquis respectivement le 01 février 2006 et le 01 octobre 2006.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Frais d'augmentation du capital		7 352		7 352
Frais de développement		11 498		11 498
Marques	N/A			
Logiciels et site	72 669	31 119	750	103 037
Fichier clientèle ⁽¹⁾	N/A			N/A
Autres immobilisations	4 538	52	4 590	
TOTAL	77 207	50 021	5 341	121 887

(1) Par ailleurs, une dépréciation a été constatée concernant un fichier clientèle acquis en 2001 pour lequel un test de dépréciation a été réalisé. Il apparaît que sa valeur recouvrable, justifie une dépréciation à 100% de 4 116 euros. Elle est comptabilisée dans les dotations pour dépréciations des immobilisations incorporelles dans le compte de résultat. (Cf § 3.12 Etat des provisions).

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

3.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de l'exercice	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Agencements, aménagements divers	40 547	3 791		6 192	38 146
Matériel de transport	29 816	42 939			72 755
Matériel et mobilier de bureaux	32 859	5 672		745	37 786
Matériel informatique	920 088	68 151		20 193	968 757
TOTAL	1 023 287	120 553		27 130	1 117 444

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements agencements, aménagements divers	10 901	8 143	6 192	12 851
Amortissements matériel de transport	19 850	19 658		39 508
Amortissements matériel et mobilier de bureau,	13 484	8 163	745	20 902
Amortissements matériel informatique	567 506	170 641	20 193	717 955
TOTAL	611 741	206 605	27 130	791 216

3.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de l'exercice	Cessions de l'exercice	Bruts à la fin de l'exercice
Titres et créances rattachées ⁽¹⁾		547 768			547 798
Autres					
Dépôts et cautionnements	13 563	30			13 593
TOTAL	13 563	547 798			561 361

⁽¹⁾ Acquisition titres SARL TELECONNECT + frais d'acquisition

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

3.4 Tableau des filiales et participations et parties liées

	% de capital détenu	Capitaux propres avant selon dernier exercice clos 31/12/2006	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos 31/12/2006	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2006	Valeur nette des titres au bilan	Compte courant	Créances clients	Clients factures à établir
FILIALE								
TELECONNECT SARL SOUS LE N° SIRET 44750020800015	100 %	112 312	1 421 616	68 299	547 768	40 000	45 843	279 941

3.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations de l'exercice Aux amortissements		Provisions amortissements Dérogatoires		
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnels	Dotation	Reprise
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'augmentation de capital	7 352				
Frais de développement	11 498				
Autres	52				
Logiciels	31 119				
TOTAL	50 021				
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencements, aménagements	8 143				
Matériel de transport	19 658				
Matériel et mobilier de bureau	8 163				
Matériel informatique	170 641				
TOTAL	206 605				
TOTAL GENERAL	256 626				

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

3.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

CREANCES	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
<u>De l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	13 593		13 593
TOTAL	13 593		13 593
<u>De l'actif circulant :</u>			
Clients et comptes rattachées	2 159 060	1 952 155	206 905
Fournisseurs débiteurs			
Personnel	10 266	10 266	
Etat, impôts et taxes	757 342	578 867	178 475
Débiteurs divers	27 772	27 772	
Groupes et associés	40 000	40 000	
TOTAL	2 994 440	2 609 060	385 380
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	109 709	109 709	
TOTAL GENERAL	3 117 742	2 718 769	398 973

3.7 Comptes de régularisation actif

	Montants
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	
<u>Charges d'exploitation :</u>	
Prestations	11 772
Loyer	1 360
Entretien et maintenance	11 288
Assurances	9 189
Honoraires	62 253
Publicité	12 618
Téléphone	1 229
TOTAL	109 709

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

3.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	2 790 991	0,15
Actions émises pendant l'exercice	718 587	0,15
Actions remboursées pendant l'exercice	/	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 509 578	0,15

Le 04 octobre 2006, les actions de la société BUDGET TELECOM ont été admises sur le marché Alternext by Euronext. Les actions offertes lors de cette introduction en bourse étaient composées :

- de 707 547 actions nouvelles émises par la société BUDGET TELCOM
- et de 188 678 actions cédées par un actionnaire.

Le prix de ces actions, offertes dans le cadre d'un placement global garanti aux institutionnels et d'une offre publique, a été fixé le 04 octobre 2006 à 9,90 euros par action pour un placement total de 8 872 627,50 euros.

L'augmentation des capitaux propres de la société s'est élevée à 7 004 715,30 euros avant imputation des frais associés à l'introduction en bourse (330 825 euros nets d'impôt-société).

Au 31 décembre 2006, 11 040 bons de souscription d'actions soumis au régime fiscal des BCE ont été exercés. Cette opération a entraîné l'émission par la société BUDGET TELECOM de 11 040 actions nouvelles.

A l'issue de ces opérations, le capital de la société BUDGET TELECOM, composé de 3 509 578 actions, s'élève à 526 436.70 euros.

3.9 Tableau de mouvements des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/2005, après répartition	2 790 991	418 649	1 349 016	2 413 120		4 180 785
Augmentation du capital suite à l'introduction en bourse	707 547	106 132	6 898 593			7 004 725
Frais d'introduction en bourse			(330 825)			(330 825)
Augmentation du capital suite à l'exercice du BSPCE	11 040	1 656	55 642			57 298
Autres mouvements 2006					2 444 249	2 444 249
Au 31/12/2006, après répartition	3 509 578	526 437	7 972 425	2 413 120	2 444 249	13 356 231

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

3.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent :

Le résultat de l'exercice précédent soit 2 317 601 €
a été affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau : 2 317 601 €
- Dividendes 0

3.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit :				
Emprunt dettes financières divers (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 146 755	2 146 755		
Dettes sociales	220 556	220 556		
Dettes fiscales	191 587	191 587		
Autres dettes	60 381	60 381		
TOTAL DETTES	2 619 279	2 619 279		
Produits constatés d'avance	700 918	700 918		
TOTAL	3 320 196	3 320 196		

(1) Détail des variations des emprunts et dettes financières :

- Emprunts souscrits en cours d'exercice Néant
- Emprunts remboursés en cours d'exercice Néant
- Emprunt et dettes contractés auprès des associés Néant
(personnes physiques)

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

3.12 Etat des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
		NEANT		
TOTAL				
DEPRECIATION				
Sur immobilisations incorporelles		4 116		4 116
Sur Stocks en cours				
Sur comptes clients	49 616	35 707	2 834	82 489
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	49 616	39 823	2 834	86 605
TOTAL GENERAL	44 616	39 823	2 834	86 605

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation
- financières

Dotations
39 823 €

Reprises
2 834 €

3.13 Comptes de régularisation passif

	Montants
CHARGES A PAYER	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	957 897
Dettes sociales/ fiscales	104 099
Autres dettes	59 302
TOTAL	1 124 298
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
Produits d'exploitation ⁽¹⁾	700 918
TOTAL	700 918

(1) Cf. §1.6 page 3 : au titre des minutes pré-payées : 301 191 € (339 445 € en N-1)

et au titre d'abonnement préselection : 399 727 € (204 477 € non constatés en N-1)

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

4.01 Ventilation du chiffre d'affaires (en milliers d'euros)

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
	Exercice N	Exercice N-1
Ventes	58	47
<i>(dont à l'export)</i>	3	17
Prestations de service	17 182	14 272
<i>(dont à l'export)</i>	3 552	3 680
Prestations croisées		
TOTAL	17 240	14 319

4.02 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles (en euros)

	Montants	
	Charges	Produits
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION</u>		
Produits exceptionnels divers	NEANT	
Charges exceptionnelles diverses		
Dotations exceptionnelles		
TOTAL		
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL</u>		
Produits exceptionnels sur opération en capital	NEANT	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

4.03 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en euros)

	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat net après impôt
Résultat courant	3 669 658	1 152 815	2 516 843
Intéressement	<72 594>	0	<72 594>
Résultat exceptionnel	/	/	/
Résultat comptable	3 597 064	1 152 815	2 444 249

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectif moyen

L'effectif moyen salarié est de 34 personnes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

5.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

La rémunération brute des dirigeants au titre de l'exercice 2006 s'élève à 203 824 euros (y compris avantages en nature pour un montant de 2 004 euros).

5.3 Engagements hors bilan

- Crédit bail : Non significatif : redevance annuelle totale en 2006 : 2 544 (Engagements : loyers restant dus : 6 378 euros)

- Engagements de retraite : compte tenu de l'effectif et de l'âge moyen du personnel, les engagements de retraite ne sont pas significatifs au 31 décembre 2006.

- Cautions données à la banque DUPUY DE PARSEVAL au profit des sociétés :

. Jazz Telecom 70 K € à échéance le 04/12/2007
. Verizon France 70 K € à échéance le 04/12/2007

5.4 Bons de souscription

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2005 a autorisé l'émission de 160 000 bons de souscription d'actions soumis au régime fiscal des BCE au prix d'émission des bons de 0.01 € et au prix de souscription de 5,19 € par action. L'exercice de ces bons peut s'étaler sur 48 mois, par tranches de 25%.

- au 31/12/2005, 151 100 bons ont été souscrits par les salariés et à cette date, aucun bon n'a été exercé.
- le 24/05/2006, 8 900 bons ont été souscrits par un salarié.

Au 31/12/2006, sur les 160 000 bons de souscription seulement 11 040 bons de souscription d'actions soumis au régime fiscal des BCE ont été exercés au prix unitaire de 5.19 euros

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2006

5.5 Droit individuel à la formation

Conférentement aux dispositions de la loi n°2004-391 du 07 mai 2004 relative à la formation professionnelle, la société accorde à ses salariés un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de vingt heures par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Pour que les formations demandées soient accordées, il doit être démontré qu'elles sont utiles à l'évolution professionnelle au sein de l'entreprise.

Aucune demande n'ayant été formulée par les salariés, aucune provision n'a été constatée à ce titre. Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture de l'exercice s'élève à 918 heures.

5.6 Effets escomptés non échus

La société BUDGET TELECOM n'a pas recours à ce type de financement.

5.7 Evenements postérieurs à la clôture

Aucun événement méritant d'être signalé ne s'est produit depuis l'établissement des comptes au 31/12/2006

5.8 Résultat par action et résultat dilué par action

1 - Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2006
Nombre d'actions à la clôture	3 509 578
Résultat net	2 444 249
Résultat net par action	0.70

2 - Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action :

Nombre d'actions retenu	31/12/2006
Nombre d'actions à la clôture	3 509 578
Nombre d'équivalents d'actions : . BSPCE	148 960
Nombre maximal d'actions après dilution	3 658 538
Résultat net	2 444 249
Résultat net dilué par action	0.67

Budget Telecom, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Budget Telecom, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Budget Telecom, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Budget Telecom, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Budget Telecom et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

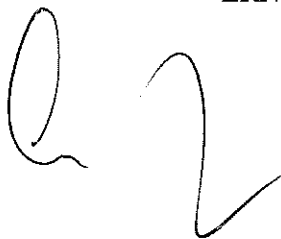
Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

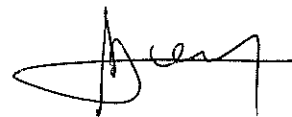
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montpellier, le 30 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Antoine Peskine



Marie-Thérèse Mercier

Budget Telecom, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Budget Telecom, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

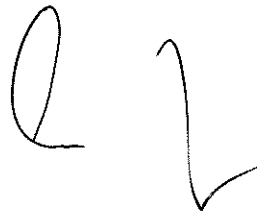
Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

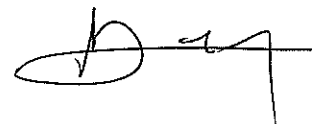
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Montpellier, le 30 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Antoine Peskine



Marie-Thérèse Mercier

Budget Telecom, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Attestation du commissaire aux comptes
sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Budget Telecom, S.A.


Exercice clos le 31 décembre 2006

Attestation du commissaire aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

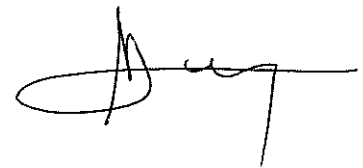
Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à € 422.518, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Montpellier, le 30 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Antoine Peskine



Marie-Thérèse Mercier

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature, versé aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élève à 422 518 euros (quatre cent vingt deux mille cinq cent dix-huit euros).

Fait à Montpellier, le 29 mai 2007

La Présidente du Conseil d'administration


Pascale GREPPO

Budget Télécom, S.A.

Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2007

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Budget Télécom, S.A.

Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2007

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant (maximum) de € 3 000, réservée aux salariés de Budget Télécom, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 12 mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

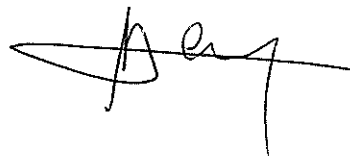
Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Montpellier, le 30 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Antoine Peskine



Marie-Thérèse Mercier

Budget Télécom, S.A.

Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2007

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission de bons de souscription de parts de créateurs
d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription

Budget Télécom, S.A.

Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2007

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de 120 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Chaque bon, émis à titre gratuit donnera droit à une action de € 0,15 de valeur nominale, à un prix fixé selon les modalités définies dans le rapport du conseil d'administration.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant,
- les informations chiffrées extraites des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

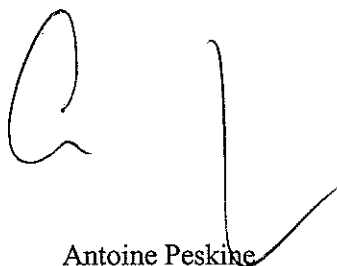
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du conseil d'administration,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription relatif tant aux bons eux-mêmes qu'aux actions à émettre, inhérente aux conditions d'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants soumis au régime fiscal des salariés, telles que prévues par les dispositions de l'article 163 bis G du CGI,

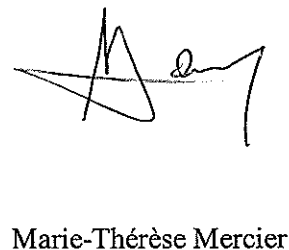
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant,
- la présentation de l'incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres.

Montpellier, le 30 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Antoine Peskine



Marie-Thérèse Mercier